

# Annuaire québécois des statistiques du travail

Portrait historique des principaux  
indicateurs des conditions  
et de la dynamique du travail

Volume 1, numéro 2

TRAVAIL ET  
RÉMUNÉRATION

## FAITS SAILLANTS



L'Annuaire québécois des statistiques du travail est une publication de l'Institut de la statistique du Québec. Cet annuaire a pour objectif de présenter un portrait détaillé et actuel de l'état du marché du travail ainsi que des conditions et de la dynamique du travail. Le premier volume porte sur une analyse historique de plus d'une trentaine d'indicateurs, couvrant, en général, la période 1976-2004. Tandis que le premier numéro de ce volume, déjà publié, a porté sur les indicateurs du marché du travail (population en âge de travailler, population active, emploi et chômage), le deuxième numéro traite des éléments relatifs aux conditions et à la dynamique du travail. Parmi les thèmes abordés se trouvent la rémunération, la durée du travail, les mouvements de main-d'œuvre,

les arrêts de travail ainsi que la santé et la sécurité du travail. Voici quelques faits saillants de ce deuxième numéro de l'Annuaire qui peut-être consulté gratuitement à l'adresse suivante : <http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/remuneration/>.

## LA RÉMUNÉRATION

### Les rémunérations horaire et hebdomadaire

- Entre 1997 et 2004, la rémunération horaire moyenne des employés québécois est passée de 15,26 \$ à 18,00 \$, soit une croissance nominale de 18,0 %. Leur rémunération hebdomadaire moyenne croît un peu moins (+ 17,3 %), passant de 547,03 \$ à 641,61 \$. Au cours de la même période, les employés du Québec connaissent une augmentation de 2,5 % de leur pouvoir d'achat lorsque la rémunération horaire est prise en compte. Ce rythme de croissance fléchit à 1,9 % lorsque le calcul est fait sur la base de la rémunération hebdomadaire.
- La rémunération horaire moyenne des femmes s'accroît de 20,1 % entre 1997 et 2004, pour s'établir à 16,63 \$, tandis que celle des hommes progresse plus lentement (17,0 %; 19,32 \$ en 2004). Les femmes voient également leur pouvoir d'achat augmenter (+ 4,3 %) davantage que les hommes (+ 1,7 %). Tout le long de la période étudiée, la rémunération horaire des femmes est inférieure à celle des hommes, à l'exception des travailleuses à temps partiel. Ces mêmes constats s'appliquent à la rémunération hebdomadaire, mais les écarts entre les sexes se creusent, particulièrement dans le cas du pouvoir d'achat (hausse de 5,6 % chez les femmes contre 0,4 % chez les hommes).

- Même si leur rémunération horaire est plus élevée que celle des autres groupes d'âge, les travailleurs âgés de 45 à 54 ans (20,75 \$) et ceux de 55 ans et plus (19,23 \$) connaissent des hausses plus faibles de leur pouvoir d'achat sur la période étudiée. En prenant en compte la rémunération hebdomadaire, les travailleurs âgés de 55 ans et plus sont, par ailleurs, les seuls à subir une perte de pouvoir d'achat (- 1,5 %) sur l'ensemble de la période. Les jeunes ont pour leur part des rémunérations horaire et hebdomadaire nettement plus faibles que celles des autres groupes.
- De façon générale, plus le niveau d'études est élevé, plus la rémunération est importante. De 1997 à 2004, la rémunération horaire moyenne des travailleurs sans diplôme d'études secondaires s'accroît de 11,9 % pour se fixer à 13,25 \$. Sur le plan hebdomadaire, ces travailleurs connaissent la plus importante perte de pouvoir d'achat de tous les niveaux d'études, soit - 5,2 %. Les travailleurs détenant un diplôme universitaire connaissent la croissance salariale la plus forte, tant sur le plan horaire (+ 18,7 %, pour se fixer à 25,61 \$ l'heure en 2004) que sur le plan hebdomadaire (+ 19,0 %, pour s'établir à 908,12 \$ en 2004); leur pouvoir d'achat augmente de plus de 3 % dans les deux cas.
- Entre 1997 et 2004, les travailleurs à temps plein affichent une croissance de leur rémunération horaire moyenne (19,6 %) deux fois plus élevée que celle observée chez ceux à temps partiel (9,4 %). Ils enregistrent aussi un gain de pouvoir d'achat de 3,9 %, contrairement à ceux à temps partiel qui subissent une perte de 4,9 %. En considérant la rémunération hebdomadaire, l'écart est moindre entre les deux groupes. Sur l'ensemble de la période, les travailleurs à temps plein voient leur rémunération hebdomadaire s'accroître de 18,0 %, pour atteindre 727,67 \$ en 2004, tandis que celle des travailleurs à temps partiel augmente de 12,3 %, pour se situer à 255,74 \$ en 2004.
- Les employés syndiqués ont généralement des rémunérations horaire et hebdomadaire plus élevées que celles des employés non syndiqués. Par contre, entre 1997 et 2004, la croissance salariale est plus forte chez les non-syndiqués (+ 21,9 % pour la rémunération horaire; + 20,5 % pour la rémunération hebdomadaire) que chez les syndiqués (+ 14,1 % dans les deux cas). Sur l'ensemble de la période, on observe donc une diminution du ratio du salaire des employés syndiqués sur celui des non-syndiqués, tant sur le plan horaire qu'hebdomadaire.

## La rémunération annuelle

- De 1980 à 2003, le revenu d'emploi annuel moyen (en dollars constants de 2003) a baissé de 2,3 %, passant de 30 400 \$ à 29 700 \$. L'analyse selon le sexe montre que les femmes voient leur revenu annuel d'emploi augmenter de 16,9 % durant la période étudiée, alors que les hommes enregistrent un recul de 6,0 %. Cette situation s'est traduite par l'amélioration du ratio du revenu d'emploi des femmes sur celui des hommes; il est ainsi passé de 56,4 % en 1980 à 70,3 % en 2003. Lorsque seuls les travailleurs à temps plein toute l'année sont considérés, les fluctuations du revenu d'emploi sont de moindre amplitude, tant à la hausse qu'à la baisse.

## La rémunération au taux du salaire minimum

- En 1997, on estimait qu'il y avait, au Québec, 169 700 travailleurs rémunérés au taux du salaire minimum. Ce nombre a chuté fortement en 2004 (- 17,4 %) pour s'établir à 140 200, le plus bas niveau de la période. Excluant les travailleurs autonomes, 4,4 % de l'ensemble des travailleurs québécois étaient rémunérés à ce taux en 2004.
- Entre 1997 et 2004, le taux horaire minimum pondéré est passé de 6,73 \$ à 7,40 \$, soit une hausse de 10,0 %; mais en termes réels, il y a une perte notable de pouvoir d'achat (- 4,4 %). La rémunération hebdomadaire moyenne des travailleurs au salaire minimum a stagné entre 1997

(172,40 \$) et 2004 (171,62 \$). Cela s'explique par la baisse de la durée hebdomadaire habituelle du travail chez ces travailleurs (25,0 heures en 2004 comparativement à 28,1 heures en 1997), recul qui absorbe les effets de la hausse du taux horaire.

## LA DURÉE DU TRAVAIL

### Les heures hebdomadaires

- De 1976 à 2004, on observe une tendance à la baisse quant aux heures hebdomadaires habituelles de travail. En 1976, les employés du Québec travaillaient en moyenne 38,9 heures par semaine comparativement à 35,6 heures en 2004.
- Plusieurs facteurs expliquent la baisse dans les heures hebdomadaires habituelles. On note principalement l'entrée des femmes sur le marché du travail. De plus, la part de l'emploi à temps partiel dans l'emploi total augmente généralement durant la période étudiée. S'ajoutent à ces éléments, les changements normatifs sur le plan de la semaine normale de travail apportés dans la deuxième moitié des années 1990.
- La tendance à la baisse de la durée hebdomadaire habituelle s'observe tant chez les hommes que chez les femmes. En 1976, ces dernières travaillent en moyenne 34,7 heures (41,2 heures pour les hommes) comparativement à 32,5 heures en 2004 (38,4 heures pour les hommes).
- Les heures hebdomadaires habituelles des travailleurs de 15 à 24 ans ont diminué en raison de l'allongement de leur formation scolaire, passant de 36,2 heures en 1976 à 27,9 heures en 1993, pour se maintenir autour de ce niveau par la suite. Cette baisse est la plus importante de tous les groupes d'âge étudiés.

### La durée du travail réelle

- Pour l'ensemble des employés, la durée du travail habituelle est en moyenne de 1 807,1 heures en 2004. En soustrayant les diverses absences et en rajoutant les heures supplémentaires annuelles moyennes tant rémunérées (35,1 heures) que non rémunérées (35,6 heures), on obtient la durée du travail réelle. Celle-ci se chiffre à 1 635,9 heures en moyenne durant l'année. Parmi les absences, les plus longues sont celles pour vacances et jours fériés (126,6 heures) et pour maladie ou incapacité (65,2 heures). Les absences pour obligations personnelles ou familiales équivalent à 37,2 heures en moyenne par année.
- En 2004, la durée du travail habituelle annuelle la plus élevée est le fait des travailleurs du secteur primaire (2 117,0 heures) ainsi que des gestionnaires (2 023,4 heures). Ces travailleurs affichent aussi les durées réelles les plus élevées (1 953,5 heures et 1 935,0 heures respectivement).
- Les absences pour vacances et jours fériés les plus longues se trouvent chez les enseignants (229,0 heures) et chez les travailleurs des services publics (224,1 heures). Les absences les plus importantes relatives à la maladie ou à l'incapacité sont le fait des travailleurs de 55 ans et plus (99,5 heures), des travailleurs du secteur du transport et de l'entreposage (97,8 heures), de même que de ceux de la santé et de l'assistance sociale (96,3 heures). Celles concernant les obligations personnelles ou familiales se retrouvent davantage chez les femmes (64,6 heures) et chez les travailleurs du secteur des services professionnels, scientifiques et techniques (62,0 heures).
- La plus forte fréquence du temps supplémentaire rémunéré est constatée dans le secteur des services publics (80,5 heures) alors que celle du temps supplémentaire non rémunéré est notée chez les gestionnaires (162,2 heures) suivis des travailleurs du secteur des services d'enseignement (146,9 heures).

- En 2004, à l'exception des travailleurs à temps partiel (951,1 heures), la durée du travail habituelle la plus faible se trouve chez les employés du secteur de l'hébergement et des services de restauration (1 462,3 heures) et chez ceux de 15 à 24 ans (1 459,3 heures). Ces deux groupes affichent aussi les durées réelles les plus faibles (1 361,2 et 1 368,3 heures respectivement). Cela s'explique par le fait qu'ils bénéficient des absences pour vacances et jours fériés les moins nombreuses.

## LES MOUVEMENTS DE MAIN-D'ŒUVRE

### *Les cessations d'emploi*

- Les cessations d'emploi sont moins fréquentes en 2004 qu'en 1976. En effet, malgré que le nombre d'employés a augmenté de 39,9 % (913 700 personnes) durant cette période, le nombre de cessations d'emploi a peu varié, se maintenant au-dessus du cap du demi-million de personnes. Les cessations d'emploi sont sensibles à la conjoncture économique, en particulier celles qui sont involontaires, puisque de fortes hausses sont notées au cours des récessions des années 1980 et 1990, suivies par d'importants reculs en période de reprise économique.
- Les hommes sont plus nombreux que les femmes au chapitre des cessations d'emploi entre 1976 et 2004 (sauf en 1988). Sur l'ensemble de la période, les hommes composent en majorité les cessations d'emploi involontaires (décision de l'employeur) alors que les femmes composent en majorité les cessations d'emploi volontaires (décision de l'employé).
- Les travailleurs de 15 à 24 ans et ceux de 55 ans et plus sont surreprésentés au chapitre des cessations d'emploi, puisque leur taux de présence est plus fort dans les cessations d'emploi que dans l'ensemble des employés.

### *La durée moyenne de l'emploi*

- De façon générale, la durée moyenne de l'emploi s'est accrue entre 1976 et 2004, passant de 6,2 ans à 7,4 ans, soit une croissance de 1,2 an ou de 19,9 %.
- Les hommes affichent toujours une plus grande durée de l'emploi que les femmes, mais l'écart se réduit sur la période en raison d'une augmentation plus forte de la durée de l'emploi chez les femmes : à partir de 1998, l'écart varie entre 0,4 an et 0,6 an, en faveur des hommes, alors qu'il était de 2,3 ans en 1976.
- Les travailleurs à temps plein ont une durée de l'emploi plus longue que ceux à temps partiel, l'écart se maintenant au-dessus de 3 ans de 1976 à 2004. Une forte fréquence de l'emploi temporaire et une présence importante des jeunes travailleurs dans l'emploi à temps partiel expliquent en partie cet écart.
- La durée de l'emploi est plus longue dans le secteur public que dans le secteur privé. L'avantage noté dans le secteur public s'explique en grande partie par les garanties qu'offre la sécurité d'emploi et par le fait que l'emploi syndiqué y est plus présent, favorisant ainsi une plus grande fréquence de l'emploi permanent.

### *Le statut de l'emploi*

- L'emploi temporaire est un peu plus fréquent en 2004 (13,6 %) qu'en 1997 (13,1 %). Il est aussi plus fréquent chez les femmes que chez les hommes (14,7 % contre 12,5 % en 2004). Les 15-24 ans sont les plus touchés de tous les groupes d'âge par l'emploi temporaire, environ 3 jeunes travailleurs sur 10 occupant un emploi temporaire durant la période 1997-2004. De la même façon, environ 30 % des travailleurs à temps partiel occupent un emploi temporaire.

## L'âge moyen de la prise de la retraite

- L'âge moyen de la prise de la retraite diminue, passant de 65,1 ans en 1976 à un creux de 58,4 ans en 1998, et remontant à 60,6 ans en 2004 (60,1 ans chez les femmes contre 60,9 ans chez les hommes).
- Les travailleurs du secteur public prennent leur retraite plus tôt que ceux du secteur privé, les moyennes s'établissant respectivement à 63,9 ans comparativement à 65,3 ans en 1976, et à 57,9 ans comparativement à 61,7 ans en 2004.

## LES ARRÊTS DE TRAVAIL

- Entre 1980 et 2003, tant le nombre de conflits de travail, le nombre de travailleurs touchés que le nombre de jours-personnes non travaillés ont diminué de façon importante.
- Une baisse majeure (- 60,2 %) du nombre moyen de conflits de travail est observée au Québec entre la décennie 1980 (289,4 conflits) et la période 2000-2003 (115,3 conflits).
- L'ampleur des conflits a diminué sur la période; un conflit touchait en moyenne 486 travailleurs durant la décennie 1980, mais il n'en touche plus que 254 au cours de la période 2000-2003. Un important recul (- 63,8 %) est aussi noté dans le nombre moyen de jours-personnes non travaillés.
- En 2003, plus des trois quarts des employés québécois œuvrent dans le secteur privé; aussi les conflits au sein de ce secteur représentent-ils en moyenne plus de 80 % des conflits de compétence provinciale au cours de la période 2000-2003. Cette part était de plus de 94 % au cours des décennies 1980 et 1990.
- Au cours de la période 2000-2003, environ 7 travailleurs touchés par un conflit de travail sur 10 œuvrent dans le secteur privé, et plus de 90 % des jours-personnes non travaillés sont observés dans ce secteur. Les arrêts de travail ont donc plus d'impact dans le secteur privé depuis 2000 puisque, au cours des décennies 1980 et 1990, il n'y avait qu'environ 4 travailleurs touchés sur 10 qui provenaient de ce secteur, et les conflits du secteur privé engendraient environ les trois quarts des jours-personnes non travaillés.
- On enregistre en moyenne 221,9 jours-personnes non travaillés pour 1 000 employés entre 2000 et 2003. Ce ratio était nettement plus élevé durant la décennie 1970 (1 455,7). Il a diminué au cours des décennies 1980 (753,6) et 1990 (208,6) en raison des récessions, les travailleurs étant moins enclins à aller en grève lorsque le marché du travail est au ralenti.

## LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

- Entre 1989 et 2003, le nombre et la fréquence des dossiers de lésion professionnelle et de décès acceptés par la Commission de la santé et de la sécurité du travail ont beaucoup diminué, essentiellement en raison des mesures entreprises en matière de prévention et des changements administratifs apportés au régime.
- Le plus faible nombre de dossiers de lésion professionnelle observé est de 135 724 en 2003. Cela représente une baisse de 42,0 % par rapport à 1989, malgré que le nombre de travailleurs couverts par la CSST soit en hausse (+ 11,4 %) sur la même période.
- Les lésions professionnelles sont moins fréquentes en 2003 qu'en 1989. En effet, le taux de lésion professionnelle (nombre de dossiers de lésion professionnelle par rapport au nombre de travailleurs couverts) est à son plus bas niveau en 2003, soit 4,6 %, alors qu'il était de 8,8 % en 1989.

- La plus faible fréquence des décès à la suite d'une lésion professionnelle, sur la période, est notée en 2003, soit 5,9 décès pour 100 000 travailleurs couverts; cela représente 4 décès de moins qu'en 1989.
- Les accidents du travail sont en cause dans plus de 95 % des dossiers de lésion professionnelle tout le long de la période 1989-2003. Les décès ont aussi toujours été majoritairement attribuables aux accidents du travail, à l'exception de l'année 2003 où les décès sont survenus de façon presque égale à la suite d'accidents du travail ou de maladies professionnelles.
- Les lésions professionnelles sont plus nombreuses et plus fréquentes chez les hommes que chez les femmes en raison du fait qu'ils sont historiquement plus présents sur le marché du travail, particulièrement dans certains secteurs et professions considérés à risque. En 2003, le taux de lésion professionnelle est de 5,7 % chez les hommes et de 3,0 % chez les femmes (écart de 2,7 points de pourcentage). En 1989, un écart de 7,1 points était noté entre les sexes. Tout le long de la période, plus de 93 % des décès surviennent chez les hommes.
- Les lésions professionnelles sont plus fréquentes chez les jeunes travailleurs (15-24 ans), leur taux de lésion professionnelle étant le plus élevé tout le long de la période 1989-2003. Il est de 7,1 % en 2003, soit deux fois moins élevé qu'en 1989. En 2003, le plus faible taux de lésion professionnelle est noté chez les 55 ans et plus, soit 3,9 %. De façon générale, les lésions professionnelles sont moins fréquentes en 2003 qu'en 1989 dans tous les groupes d'âge.
- Les travailleurs âgés de 55 ans et plus affichent le plus grand nombre et la plus grande fréquence de décès. Contrairement aux autres groupes d'âge, les décès surviennent principalement à la suite d'une maladie professionnelle.

La version PDF de la publication est diffusée sur le site Web de l'Institut, à l'adresse suivante : [www.stat.gouv.qc.ca](http://www.stat.gouv.qc.ca)

Pour tout renseignement  
veuillez communiquer avec :

Anne-Marie Fadel  
 Coordinatrice études et analyses-travail  
 Direction du travail et de la rémunération  
 Institut de la statistique du Québec  
 1200, avenue McGill College, 4<sup>e</sup> étage  
 Montréal (Québec) H3B 4J8  
 Téléphone : (514) 876-4384, poste 6217  
 Télécopieur : (514) 876-1767  
 Courriel : [anne-marie.fadel@stat.gouv.qc.ca](mailto:anne-marie.fadel@stat.gouv.qc.ca)

Dépôt légal  
 Bibliothèque nationale du Canada  
 Bibliothèque nationale du Québec  
 3<sup>e</sup> trimestre 2005

© Gouvernement du Québec